



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4167

Approbation d'une convention de partenariat entre le musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon
et le centre hospitalier Saint Jean de Dieu

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4167 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET LE CENTRE HOSPITALIER SAINT JEAN DE DIEU (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2003, le partenariat entre le centre hospitalier Saint-Jean de Dieu et le musée des Beaux-Arts de Lyon permet de développer des actions à l'intention des patients, mais aussi des soignants et professionnels des deux institutions.

En s'engageant dans l'accompagnement des personnes en difficulté psychique, l'équipe du musée encourage leur rencontre avec les œuvres et leur offre un espace d'expression pour partager émotions et découvertes.

La pérennité et la richesse des actions développées entre le musée et l'hôpital donnent la possibilité à chacun de participer à sa manière au partenariat, de près ou de loin.

Dans le cadre de ce partenariat, un projet annuel est défini avec des objectifs pour chaque service de l'hôpital impliqué. Des temps de formation, de rencontre et d'échanges sont prévus entre les équipes, et des activités de médiation sont proposées par le musée des Beaux-Arts à destination des patients de l'hôpital.

L'accès aux expositions et aux collections du musée est facilité par :

- Le libre accès des personnels du centre hospitalier aux collections permanentes et aux expositions temporaires sur présentation d'un justificatif.
- L'accueil, chaque année, de groupes du centre hospitalier pour 20 visites commentées et pour des visites libres.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce partenariat et est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts et le centre hospitalier Saint Jean de Dieu, est approuvée

2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter

3. La gratuité d'accès aux expositions temporaires et aux collections permanentes des personnels du centre hospitalier, des visites commentées et des visites libres des groupes du centre, prévues dans le cadre de ce partenariat, est autorisée, par dérogation à la délibération n°2016/2641 du conseil municipal du 16 décembre 2016.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER